



Le calendrier de l'orientation 2020/2021

Collège La Fontaine MARGOT

2, rue de la Fontaine Margot

29200 BREST

02 98 45 19 88

Psychologue de l'Éducation Nationale

Nathalie EGAULT

nathalie.egault@ac-rennes.fr

septembre

octobre

novembre

décembre

**Le choix se prépare dès
le premier trimestre**

C'est le moment pour commencer à **s'informer**, à **explorer ses intérêts**, faire le point sur ses **résultats scolaires**. Il est conseillé d'utiliser les ressources documentaires du CDI, les sites internet.

Il est essentiel d'en discuter tout au long de l'année en **famille**, avec le **professeur principal** et de prendre RV avec la **Psychologue de l'éducation nationale spé. Éducation, développement et conseil en orientation** (Psy EN EDO).

Pour vous aider dans votre réflexion, 2 séances collectives avec la psychologue de l'orientation vous seront proposées durant ce trimestre.

janvier

février

mars

Différentes manifestations pour se renseigner :

- Le Samedi 16 janvier : FOROMAP, le forum de l'apprentissage au Quartz.
- Le samedi 6 février : TRAJECTOIRES, le forum du collégien, salle du moulin neuf Guipavas.
- Les portes ouvertes des établissements vers les mois de février-mars.
- A partir de février, des mini-stages en lycée professionnel vous sont proposés par l'intermédiaire des professeurs principaux.

En mars : L'élève et sa famille indiquent leurs intentions d'orientation, qui sont **provisoires**. Le conseil de classe répond en formulant une **proposition d'orientation**.

Attention !! : Quelques orientations sont soumises à des tests de sélection ou à la présentation d'un dossier dès le mois de mars (Ex : CAP et Bac Pro métiers de la sécurité, Bac pro aéronautique, CAP coiffure, Bac pro esthétique, certains CAP et Bac pro du domaine de l'artisanat et des métiers d'art, certaines options : culture et création design, arts du cirque et certaines 2^{nde} G et T : internationale...)

avril

mai

juin

En Mai : l'élève et sa famille font un **choix définitif** (seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP).

En Juin : le conseil de classe formule une proposition d'orientation.

Si cette proposition est conforme au choix de l'élève, elle devient **décision d'orientation**. **L'affectation** est faite par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Si cette proposition est différente :

1. Le chef d'établissement reçoit la famille.
2. En cas de désaccord, la famille peut faire appel auprès d'une commission.

A tout moment de l'année, l'élève et sa famille peut rencontrer la psychologue E.N en entretien individuel sur RDV.

La Psychologue EN spé. orientation,
Mme EGAULT est présente

au collège le **mardi** ou le **mercredi** matin
Contacter le secrétariat du collège pour prendre
rendez-vous.

au Centre d'Information et d'Orientation,
rue Hubertine Auclert
(immeuble artémis / espace Athéna)
(02 98 44 31 74) :
mardi ou jeudi (en alternance)

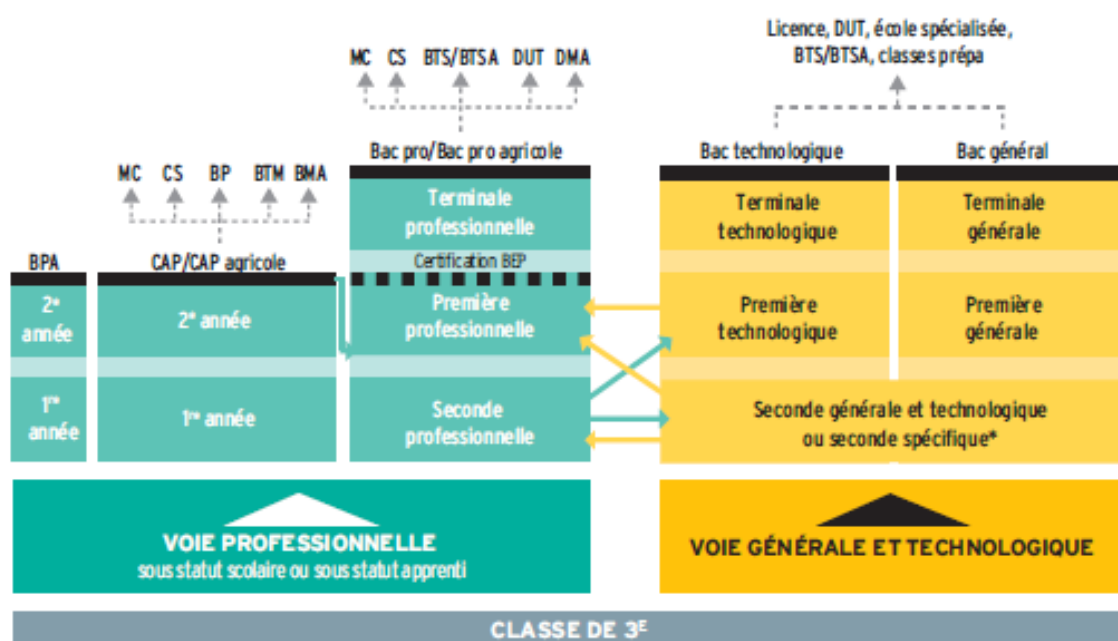
Des sites à consulter

www.parcoursmetiers.tv

[www.cio-brest.ac-
rennes.fr](http://www.cio-brest.ac-rennes.fr)

www.onisep.fr

Le schéma des études après la 3^{ème}



→ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel. Lire p. 7.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toute fois possible, notamment en BTS/BTSA. Lire p. 8.

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STDA, STHR, ST12D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac +2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...). Lire p. 17.

Bac général

La voie générale se compose d'un socle de culture commune, de disciplines de spécialité, de temps dédié à l'orientation et d'enseignements facultatifs. Lire p. 16 et suivantes.

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de techniciens supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{ème} spécifique :
STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ;
TMD (techniques de la musique et de la danse).